



Double débit sur prelevement bancaire par EDF

Par **tarabiscotte**, le 27/01/2017 à 12:00

Bonjour,
Comme environ un million de consommateurs (selon les médias) qui ont choisi le prélèvement bancaire pour payer leur électricité, ma fille a été prélevée deux fois du montant de sa facture par EDF.
Ayant, suite à cette anomalie, un petit découvert sur son compte, est-ce qu'elle aura à payer des agios ?
Le prélèvement automatique est-il, ni plus ni moins, qu'un "chèque en blanc" ?
La pratique du "chèque en blanc" étant interdite par les banques, les consommateurs doivent-ils se tourner vers d'autres modes de paiement que le prélèvement automatique ?

Par **Lag0**, le 27/01/2017 à 13:11

Bonjour,
[citation]La pratique du "chèque en blanc" étant interdite par les banques,[/citation]
Pourriez-vous détailler un peu plus ce que vous voulez dire par là ? Je ne crois pas que la pratique du chèque en blanc, c'est à dire de remettre à quelqu'un un chèque non rempli au niveau de la somme à payer, soit illégale, ou alors il y a très peu de temps...
Personnellement, je limite au maximum les prélèvements automatiques, préférant de loin faire un acte de paiement volontaire. Pour mes fournitures de gaz, eau, électricité, par exemple, je paie à réception de facture, généralement par carte bancaire, soit sur internet, soit par téléphone...

Par **jos38**, le 27/01/2017 à 14:07

bonjour. personnellement je n'ai pas été prélevée 2 fois. en ce qui concerne les agios, la banque devrait faire un geste commercial en les supprimant. c'est un geste exceptionnel mais pour les clients qui n'abusent pas du découvert (en l'occurrence, ce dernier est involontaire), c'est pratique courante

Par **Visiteur**, le **27/01/2017 à 14:11**

Bonjour,rnPAS D'AFFOLEMENT, cela arrive, s'il y a eu un "bug humano-informatique" le traitement s'est effectué 2 fois et le crédit annulera le débit en bonne date de valeur.rnNe vous inquiétez pas !

Par **BrunoDeprais**, le **27/01/2017 à 17:57**

BonsoirrnIl est bien possible que la faute ne vienne pas du fournisseur mais de la banque.rnRapprochez vous de votre banque, car en principe vous n'êtes pas le seul concerné par l'erreur.rnSi tel est le cas (ça m'est déjà arrivé), vous êtes crédité rapidement, même avant d'avoir réclamé.

Par **Lag0**, le **27/01/2017 à 20:30**

Bonjour BrunoDeprais,rnDans le cas présent, la faute vient bien du fournisseur qui a lancé 2 fois les prélèvements et cela concerne environ un million d'abonnés...

Par **BrunoDeprais**, le **27/01/2017 à 22:10**

Bonsoir Lag0rnNon dans mon cas, la faute ne venait pas du "fournisseur", mais de sa banque, la demande de prélèvement avait été faite 2 fois.rnOui beaucoup de monde était touché.rnC'était rentré très rapidement dans l'ordre, mais je ne peux dire non plus que c'est le même cas ici.

Par **Lag0**, le **27/01/2017 à 23:28**

[citation]Non dans mon cas[/citation]rnPourquoi dites vous "non" ?rnJe ne parlais pas de votre cas, mais du problème qu'a rencontré ce fournisseur sur les prélèvements de ce mois ci, l'objet de cette question...rn[citation]Dans le cas présent[/citation]

Par **Visiteur**, le **28/01/2017 à 00:01**

Bsr,rnJ'avais émis un post-it avec un article de presse mais il a été effacé ???

Par **BrunoDeprais**, le **28/01/2017** à **10:08**

Bonjour LagOrnrnUn double prélèvement m'était arrivé il y a quelques années, je crois que c'était en faveur du RSI (si ma mémoire est bonne).rnJe suis à la banque populaire, mais la double demande venait de la BNP, et c'était arrivé le même jour à beaucoup de monde.rnComme dit dans mon cas, ça avait été résolu très rapidement.rnMais est-ce le même cas de figure pour tarabiscotte?rnLe fournisseur d'électricité de sa fille doit quand même envoyer une facture avant de prélever, donc il y a très certainement une erreur quelque part qui devrait être résolue.rnrnJe partage quand même un peu son avis, lorsqu'on autorise le prélèvement, c'est un peu un chèque en blanc, car par exemple RSI m'a déjà prélevé cette année alors que je n'ai toujours pas d'avis d'échéancier.rnSans échéancier, comment puis-je prévoir le montant du prélèvement?rnA titre d'illustration, il y a quelques années le RSI m'avait "siphonné" 2 * 8 000 euros de trop et dans les deux cas, je n'avais été remboursé que 24 mois plus tard.